

Compte rendu Comité de suivi n°1 Site des Allumettes

Date : 13 Février 2009

Présents :

Mr Goua : maire de Trélazé

Mr Lorinquer

Mr Poitevin

Mme Dailleux

Mme Moreau

Mr Manceau

Mr Lamoulen : directeur général du Toit Angevin

Mr Pléau : directeur de la Maîtrise d'ouvrage du Toit Angevin

Mme Colney : chargée d'opérations Toit Angevin

Mr Bigot : maire des Ponts de Cé

Mr Boyer

Mr Bayoux

Mr Lamoulen procède à la présentation de l'état d'avancement des projets sur le site des Allumettes selon le document joint au présent compte rendu.

Il est ajouté à la présentation les points suivants :

- La libération des locaux sur le site des Allumettes s'opère plus vite que prévu. En effet, le constructeur de chalet a déposé le bilan ce qui permet de libérer le bâtiment O2 rapidement. La démolition pourra donc suivre.

Les bâtiments de la cartonnerie et des pompes funèbres sont les seuls points durs. Leurs baux leur permettent de rester sur le site jusqu'en 2014.

- Concernant l'aménagement des espaces publics, Mr Goua insiste sur la nécessité d'implanter des végétaux dans un site qui est très minéral. Mr Lamoulen approuve et indique qu'à cet égard, il sera judicieux de prévoir une voirie centrale moins large que son emprise actuelle. En effet, si on réduit la taille de la voirie, on peut libérer les plates bandes pour planter.

- Concernant l'îlot A : il est mentionné la nécessité, pour la réalisation du projet, de couper les 4 gros tilleuls présents sur l'îlot. Une solution sera à trouver soit pour garder un tilleul sur quatre (à voir avec le projet architectural), soit le Toit Angevin s'engage à planter des sujets d'âge mûr en compensation de l'abattage des 4 arbres.

- Concernant le projet de la résidence accueil : Mr Lamoulen précise que cette résidence ne s'adresse pas à un public délinquant mais à un public de personnes ayant des difficultés d'ordre psychique les empêchant d'avoir une complète autonomie dans leur logement.

Il est mentionné que la DDASS n'a pas encore instruit ce dossier.

La résidence sera gérée par l'Association Anjou Insertion Habitat en partenariat avec Alpha Api, structure déjà présente sur le site des Allumettes qui vient en aide aux personnes ayant des déficiences psychiques.

- Concernant la mise en place de la concertation publique :

Une nouvelle réunion publique de quartier sera prévue par la mairie pour présenter l'avancement des études sur le site des Allumettes.

La CLCV sera associée à la concertation par des réunions organisées par le Toit Angevin, en marge du comité de suivi, auxquelles la mairie de Trélazé sera invitée à participer.

A 11h20, la mairie des Ponts de Cé rejoint le comité de suivi.

Mr Lamoulen retrace la programmation prévue sur le site suivant document joint.

Il est indiqué à la mairie des Ponts de Cé le souhait commun de la mairie de Trélazé et du Toit Angevin de voir à termes une ouverture exister au sud du site des Allumettes, vers la commune des Ponts de Cé.

Mr Bigot indique qu'au sud du site des Allumettes, il y a une zone d'entreprises. A termes, ces entreprises pourraient être localisées sur une autre zone artisanale en cours de création.

Mr Bigot fait part de son souhait qu'à termes, la zone au sud des Allumettes soit une zone résidentielle.

Point qui pose problème pour l'instant à la mairie des Ponts de Cé :

La voie centrale sur le site des Allumettes pourrait jouer le rôle d'un amplificateur du trafic pour rejoindre la rocade en passant par la rue Jean Button. (cf photo ci-dessous) Or la mairie souhaite que cette rue urbaine et résidentielle ne soit pas trop passante.

La solution viendra à termes par le projet de créer une nouvelle voie pour rejoindre la rocade, en passant plutôt par l'avenue du Moulin Marcillé, ce qui déchargera l'avenue Jean Button. Cependant ce projet est à long terme.

Le Toit Angevin assure de sa volonté de ne pas faire de la voie centrale du site des Allumettes une voie passante en voiture. Pour cela il s'engage à réduire la taille de la voirie, à l'aménager de manière à lui donner un caractère de voie de desserte résidentielle et non pas de voie circulante, et à aménager l'entrée du site des Allumettes pour lui garder son aspect privé (arrondi sur la rue Jean Jaurès et portail d'entrée notamment).

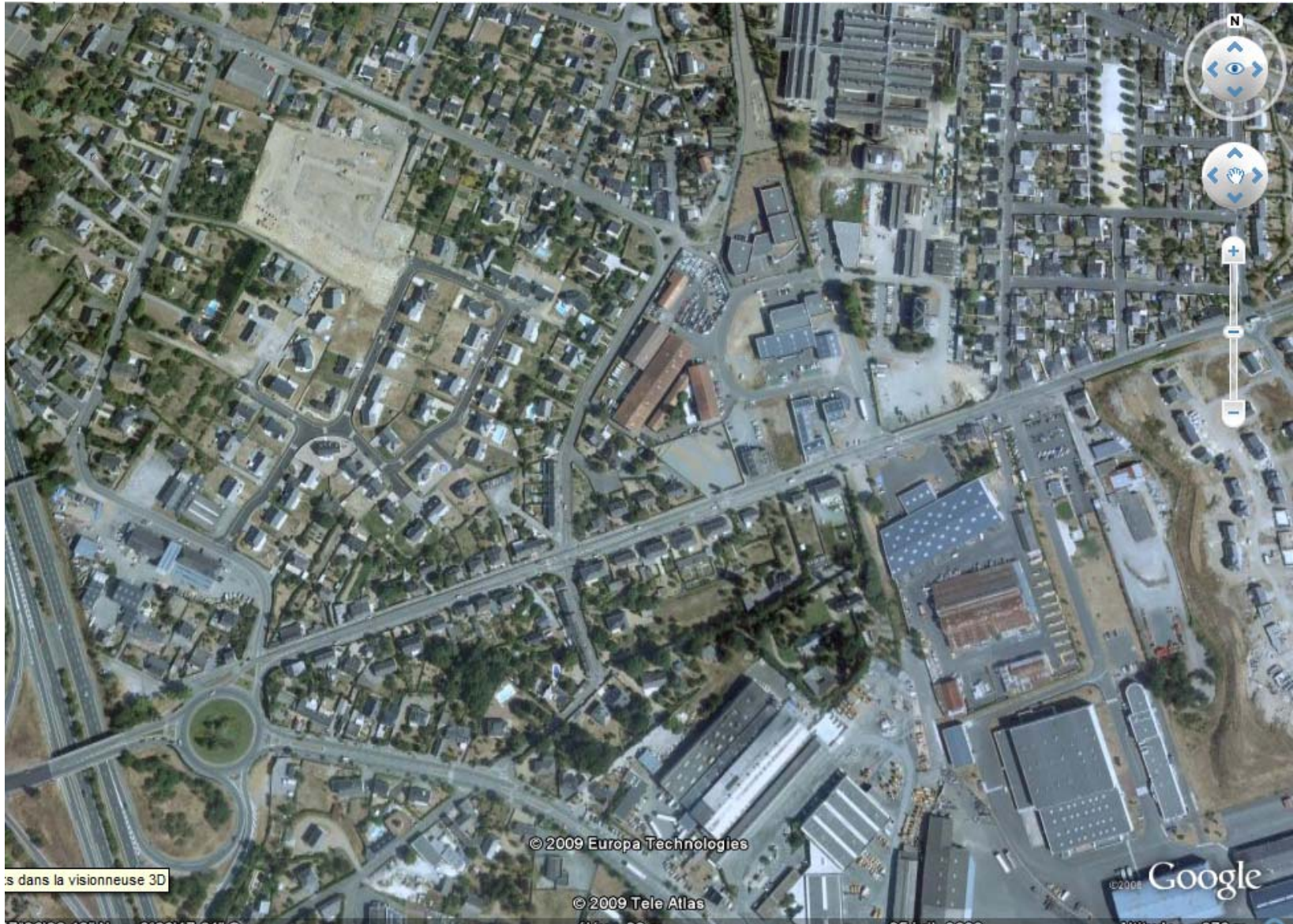
Il ne faut pas que la voie centrale du site des Allumettes encourage les personnes se trouvant sur la rue Jean Jaurès à passer par là pour rejoindre la rocade. En effet ce n'est ni dans l'intérêt de la mairie des Ponts de Cé, ni dans l'intérêt du Toit Angevin qui souhaite créer un quartier de type résidentiel et sans trop de passage de voitures extérieures au site.

Mr Goua rappelle qu'il est nécessaire de ne pas créer de cul de sac. Le désenclavement des quartiers est très important pour éviter tout phénomène de squat ou autres nuisances dans les rues se terminant en impasse.

En termes de phasage, le Toit Angevin indique que les 1^{ères} constructions en fond de site auront lieu environ en 2012. C'est donc à cet horizon qu'il faut imaginer une ouverture de la voie à la circulation automobile.

Dans l'attente, il faudrait qu'il y ait un accord sur l'orientation à donner à la voie centrale du site des Allumettes afin qu'elle se raccorde bien avec la future voie sur les Ponts de Cé.

Par ailleurs, à plus court termes, on pourrait imaginer un aménagement du sud du site des Allumettes plus urbain que celui existant actuellement en laissant notamment la possibilité aux piétons et aux cyclistes de passer. Cette solution semble possible à l'ensemble des partenaires et est à travailler.



s dans la visionneuse 3D

© 2009 Europa Technologies

© 2009 Tele Atlas

© 2009 Google